



Rapport d'orientations budgétaires 2025

Budget principal et budgets annexes de la commune

Sécuriser et concrétiser

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 006-210601498-20241218-DEL1_ROB25-DE

TABLE DES MATIERES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : QUELLES SONT LES REGLES ?	4
PREMIERE PARTIE : SOUTENIR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT	6
1. CONTEXTE, ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ET IMPACTS POUR LA COMMUNE DE LA TRINITE	8
1. UN CONTEXTE INTERNATIONAL INSTABLE	8
2. LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025	8
3. L'IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2025 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES	9
2. PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA COMMUNE	10
1. LA POPULATION	10
2. LE LOGEMENT	11
3. L'EMPLOI ET LA MOBILITE CHEZ LES TRINITAIRES	12
DEUXIEME PARTIE : UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT STABLE	14
1. UNE GESTION MAITRISEE DE LA TRESORERIE	16
1. UNE TRESORERIE QUI CONSOLIDE LA CAPACITE A FAIRE DE LA TRINITE	16
2. UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA TRESORERIE	16
2. UNE GESTION RIGOREUSE DES DEPENSES ET DES RECETTES	17
1. DES DEPENSES DE GESTION EN BAISSÉ	17
2. UNE MAITRISE DES DEPENSES DE PERSONNEL	17
3. POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DES ECONOMIES DE GESTION	17
4. LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC « STELLAE » DANS UN CADRE DE MUTUALISATION OPTIMISEE	18
5. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	19
6. UNE EPARGNE DE GESTION SOUTENUE	19
7. UNE SITUATION STABILISEE DU PERSONNEL COMMUNAL	19
1. CONSOLIDER L'ADMINISTRATION COMMUNAL A PERIMETRE CONSTANT	19
2. UNE REPARTITION EQUILIBREE ENTRE CATEGORIES D'EMPLOI	20
3. CONSOLIDER LES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES AUX AGENTS	20
4. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21
1. LA POURSUITE DU GEL DU TAUX COMMUNAL DE L'IMPOT FONCIER EN 2025 APRES LE GEL DE 2024 ET LA BAISSÉ DE 10% EN 2023	21
2. LA STABILISATION DES TARIFICATIONS DES SERVICES PUBLICS	21
3. UNE HAUSSE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	21
4. LE BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX	21
TROISIEME PARTIE : CONSOLIDER LA COMMUNE ET ENTRETENIR SON DYNAMISME	22
1. LA COMMUNE POURSUIT L'ASSAINISSEMENT DE SA DETTE	24
1. LES CHARGES D'INTERETS DE LA DETTE ET LA MAITRISE DE L'ENDETTEMENT	24
2. UNE APPROCHE PLURIANNUELLE ET PLANIFIEE DU DESENDETTEMENT	24
2. UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT POUR AMELIORER LES SERVICES PUBLICS AUX TRINITAIRES	25
1. L'EDUCATION ET LA CULTURE : INVESTIR POUR L'AVENIR	25
2. DES PROJETS TRES FORTEMENT SOUTENUS ET SUBVENTIONNES	25

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 006-210601498-20241218-DEL1_ROB25-DE



Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientations budgétaires.

Le budget vert

- L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.
- Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'article 191.

4

Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Principaux arrêts de jurisprudence

- Le budget primitif d'une commune ne peut être adopté sans qu'un débat d'orientations budgétaires n'ait été organisé (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay-le-Fleury).
- Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir le soir-même dans une séance précédant l'adoption du budget communal (TA Montpellier, 5 novembre 1997, syndicat de gestion du collège de Florensac).
- Le débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'une mesure préparatoire au vote du budget de la commune et ne donne pas lieu à un vote. Il ne peut être qualifié d'affaire soumise à délibération au sens de l'article L.2121-12 du CGCT (CAA Marseille, 22 mars 2012, commune de Roquefort-les-Pins).
- Le rapport d'orientations budgétaires doit être suffisamment précis et détaillé. Ainsi, un document intitulé « rapport » ne comportant que quelques considérations générales sur les nouvelles charges imposées aux communes par des mesures gouvernementales et sur la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale ne peut être assimilé à une note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du CGCT (TA Nice, 10 novembre 2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de la Valette du Var)

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20241218-DEL1_ROB25-DE



PREMIERE PARTIE : SOUTENIR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20241218-DEL1_ROB25-DE



1. Contexte, analyse synthétique de la situation et impacts pour la commune de La Trinité

1. Un contexte international instable

En 2024, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 % en 2024 (rythme similaire à celui de 2023) puis à 3,3 % en 2025. Le prolongement des guerres en Europe et au Proche-Orient invite à la prudence sur les tendances économiques à venir. Concernant la zone euro, l'économie a été soutenue début 2024 par les exportations et une hausse des dépenses des ménages. Ces tendances doivent néanmoins pouvoir se confirmer dans ce contexte incertain. Dans l'ensemble de la zone euro, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à 0,9 % en 2024, avant d'accélérer à 1,4 % en 2025 et 1,6 % en 2026.

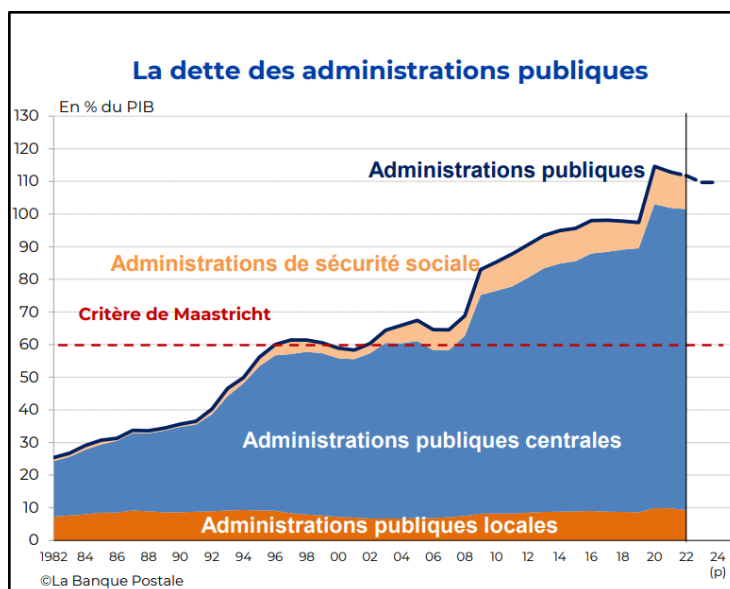
8

2. Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2025

Le rapport d'orientations budgétaires est construit dans un contexte dans lequel le projet de Loi de Finances 2025 n'a pas encore été adopté. Le taux de chômage s'établirait à un niveau relativement bas en 2024 (7,3 % à mi-année), au regard de son rythme historique sur les trente dernières années. L'inflation marque un recul important. En août, l'inflation française est ainsi revenue sous la barre des 2 %. La hausse salariale est restée forte en 2024 mais devrait ralentir si l'inflation se stabilise à ce niveau. Le 18 septembre 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de dégradation des perspectives économiques au sein de la zone euro, la Banque centrale européenne a procédé à une deuxième baisse de ses taux d'intérêt. Son principal taux directeur passera ainsi de 3,75 à 3,5 %.

Le ministre du Budget, Laurent Saint-Martin a annoncé mercredi 25 septembre que le déficit public français risquait de dépasser 6 % du PIB en 2024. Cet état de fait implique de nombreuses mesures correctrices afin de limiter l'importance de ce déficit public. Ces mesures touchent les ménages mais aussi grandement les collectivités malgré un constat pourtant très clair sur la bonne tenue des finances locales des administrations publiques locales.

L'effort demandé aux collectivités locales représente 5 milliards d'euros.



Le graphique présenté montre que la dette des collectivités locales est stable autour de 10% du PIB depuis 40 ans alors que celle de l'Etat représente 90% du PIB en 2023.

3. L'impact de la Loi de Finances 2025 sur les collectivités locales.

La diminution des recettes par la TVA affectée et du FCTVA

Le gouvernement BARNIER souhaite inscrire dans le PLF 2025 « une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités territoriales » qui permettrait de générer une économie de 1,2 Md€ en 2025. Les grandes collectivités et la Métropole sont les principales collectivités concernées mais cette mesure impactera nécessairement les communes en cascade, les collectivités partenaires (Région, Département, Métropole) disposeront à l'avenir de marges de manœuvre réduites pour soutenir les communes.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit également de réduire le FCTVA d'environ 800M€ via la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour mémoire, les collectivités paient la TVA au taux normal de 20% sur les investissements qu'elles réalisent et étaient remboursées 2 ans plus tard à hauteur de 16,4%. C'est ce taux qui doit baisser et cela représente un manque à gagner d'environ 100 K€ à 150 K€ par an pour les années à venir, le gouvernement souhaitant par ailleurs annuler l'élargissement du champ d'application du FCTVA voté l'an dernier à certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

Cette disposition fait écho aux recommandations formulées par la Cour des Comptes. En effet, dans son rapport sur les finances publiques locales, la Cour des comptes préconise de réduire le FCTVA, et de l'orienter prioritairement vers des investissements concourant à la transition écologique.

La hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL

Depuis 2018, ce régime connaît un déficit croissant, de nature structurelle. Le déficit annuel de la caisse devrait passer de 2,5 Mds€ en 2023 à 10 Mds€ en 2030. Cette situation est principalement causée par un déséquilibre démographique (rapport actifs cotisants/pensionnés) mais est également aggravée par le recrutement croissant de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL mais au régime général (CNAV) et à l'IRCANTEC. La CNRACL doit assurer son équilibre financier par ses seules cotisations, contrairement à d'autres régimes spéciaux bénéficiant de subventions d'équilibre de l'État ou de l'affectation d'impositions. Son retour à l'équilibre implique donc nécessairement une hausse des taux de cotisation à la charge des employeurs territoriaux et hospitaliers.

Des précisions sont apportées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Ainsi le projet de loi lui-même, en son annexe, alinéa 16, mentionne pour 2025 « la hausse de 4 points du taux des cotisations dues par les employeurs à la CNRACL » et, alinéa 17, « deux nouvelles hausses du taux de cotisation à la CNRACL en 2026 et 2027 ». Ce sont 12 points supplémentaires de cotisation qui sont annoncés, soit un niveau sans précédent qui représente un impact supérieur à 100K€ par an pour la commune pour ses dépenses de personnel.

Les autres mesures gouvernementales en cours d'élaboration

La dotation globale de fonctionnement devrait rester stable dans son enveloppe globale. Le fonds vert se verrait maintenu dans un périmètre à revoir. Et enfin, un fonds de réserve abondé par un prélèvement de 2% des recettes budgétaires des communes ayant un budget de plus de 40 millions d'euros serait créé, ce qui représenterait 8 millions d'euros de dépenses en plus pour la métropole Nice Côte d'Azur par exemple.

2. Portrait synthétique de la commune

Ces données sont inchangées par rapport au ROB 2024, les nouvelles données n'étant pas encore disponibles. Seule une dernière partie complémentaire a été ajoutée.

1. La population

La population trinitaire retenue au 1^{er} janvier 2024 est celle comptabilisée au 31 décembre 2021. Elle s'élève à 10 344 personnes contre 10 155 personnes en 2023. Il faut noter que la méthodologie de calcul de la population s'observe sur 5 ans. Elle se stabilise autour de 10 500 habitants malgré l'augmentation du nombre de logements.

10

Evolution de la population sur la commune

	2010	2015	2021
Population municipale	10 332	10 222	10 276
Population comptée à part	121	63	68
Population totale	10 453	10 285	10 344

Sources : Insee, RP2021 (géographie au 01/01/2023), RP2015 (géographie au 01/01/2017) et RP2010 (géographie au 01/01/2012).

Les naissances en hausse

- Le nombre de naissances domiciliées sur la commune est plus important en 2022 qu'en 2021 puisqu'il y a 21 naissances de plus qu'en 2021, ce qui témoigne de l'attractivité de la commune pour les jeunes couples. Le nombre de décès est stable.

Naissances - Décès

Indicateurs	La Trinité	France
<u>Naissances domiciliées</u>	117	724 777
<u>Décès domiciliés</u>	99	673 048

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 **2022**

Source : Insee, État civil - 2022

L'attractivité de la ville permet de maintenir le nombre d'habitants et l'équilibre dans les écoles. La commune a un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale et un taux de chômage inférieur de 20 % à la moyenne du pays.

2. Le logement

La suppression de la carence SRU en 2024

La commune n'est plus sous tutelle de l'Etat en matière de logement social. Après 3 ans de travail et d'initiatives raisonnées en matière de logement, l'Etat a considéré que la commune travaillait désormais dans le bon sens et le Préfet a pris un arrêté en date du 29 décembre 2023 pour lever la carence.

Pour ce faire, la commune a notamment déployé une convention d'intermédiation locative pour permettre à des propriétaires bailleurs de conventionner leur logement tout en maintenant les locataires existants à des loyers inférieurs mais en bénéficiant d'avantages fiscaux significatifs.

La commune a par ailleurs poursuivi le travail engagé sur les deux DUP existantes et a assuré une veille foncière active avec l'établissement public foncier régional afin d'agir de manière stratégique, maîtrisée, et d'assurer ainsi la préservation des équilibres démographiques trinitaires.

La commune retrouve sa souveraineté en matière de logement et de préemption et ne sera plus redevable désormais de la surpénalité SRU grâce à son bilan 2020-2022. Elle devait auparavant payer cette surpénalité de 120 000 euros en raison du mauvais bilan de la précédente période triennale 2018-2020, puisque c'est en fonction du bilan triennal passé que l'Etat prend ses décisions.

Portrait synthétique du logement sur la commune

La construction des logements bénéficie essentiellement aux Trinitaires. La « décohabitation » explique en grande partie que le nombre d'habitants par logement diminue pour s'établir à 2,095 par logement. Cette statistique reste inchangée par rapport à 2023.

Logement

Indicateurs	La Trinité	France
<u>Nombre de logements</u>	4 767	36 815 787
<u>Part des résidences principales (%)</u>	91,0	82,1
<u>Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)</u>	2,2	9,7
<u>Part des logements vacants (%)</u>	6,8	8,2

1968 1975 1982 1990 1999 2009 2014 2020

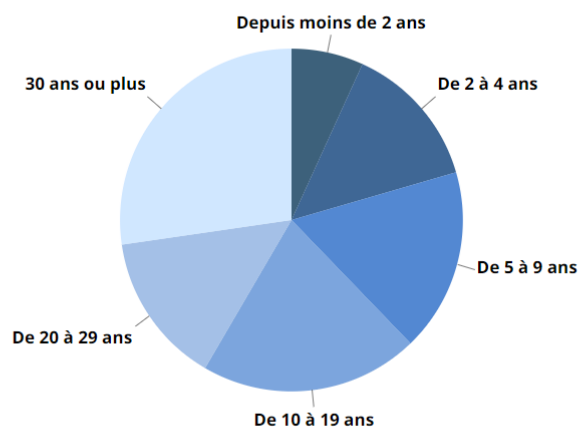
Sur les 50 dernières années, le nombre de résidences principales a progressé plus vite à La Trinité que dans le reste de la France, ce qui explique que celui-ci s'établisse désormais à 91,1 % des logements, soit 10 % au-dessus de la moyenne en France et 20 % au-dessus de celui de Nice (72,2 % en 2019). Le nombre de logements vacants à La Trinité est 20 % inférieur à la moyenne nationale et représente moins de la moitié du taux niçois (14 %).

Ces éléments sont de nature à renforcer les obligations auxquelles la commune est soumise en matière de services quotidiens à rendre aux usagers et expliquent la rareté des logements dans la commune, logements essentiellement occupés par des actifs.

La commune de La Trinité est attractive pour les jeunes ménages actifs avec enfants, ce qui implique pour la commune de travailler sur la carte scolaire afin d'anticiper les flux à venir.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020



12

3. L'emploi et la mobilité chez les Trinitaires

La commune compte 30 % de sa population en emploi salarié, dont une part non négligeable (20 % des emplois salariés) sur des emplois relevant du secteur industriel et de la construction. **Une représentation plus importante que la moyenne départementale des professions industrielles et de la construction**

Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2021

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	2 919	100,0	778	2 141
Agriculture, sylviculture et pêche	3	0,1	3	0
Industrie	244	8,4	64	180
Construction	339	11,6	109	230
Commerce, transports, services divers	1 881	64,4	508	1 373
dont commerce et réparation automobile	1 176	40,3	217	959
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	452	15,5	94	358

La réalisation des pistes cyclables a été une opportunité de sécurisation et d'embellissement des axes principaux de la ville et fait émerger avec un succès grandissant de fréquentation un nouveau mode de transport, complémentaire, sécurisé et respectueux de la qualité de l'air. A titre d'exemple, les vélos libre services sont très utilisés puisque chaque vélo a été emprunté 200 fois en moyenne sur le troisième trimestre 2024 pour un total cumulé de près de 4000 km parcourus.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 006-210601498-20241218-DEL1_ROB25-DE

DEUXIEME PARTIE : UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT STABLE

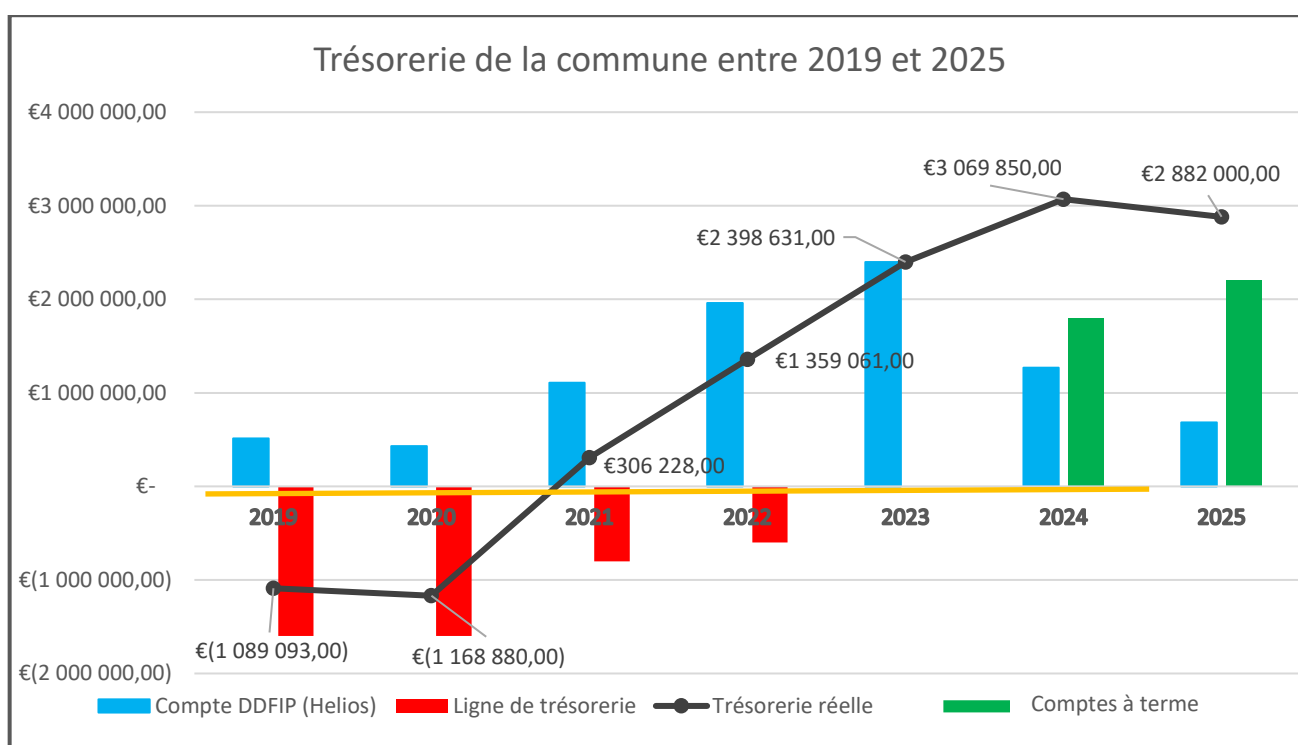
1. Une gestion maitrisée de la trésorerie

1. Une trésorerie qui consolide la capacité à faire de La Trinité

L'amélioration continue de la trésorerie de la commune consolide idéalement la trajectoire de la ville de La Trinité. Les efforts de gestion cumulés depuis 2020 ont permis de rembourser progressivement et intégralement la ligne de trésorerie et de reconstituer une trésorerie positive en 2023. La gestion dynamique de la trésorerie permet à la collectivité de mener à bien et de façon sereine son exécution budgétaire, qu'elle relève du fonctionnement courant ou des grands investissements faits dans les écoles ou pour La Stella.

Le volume des comptes à terme a augmenté en 2024, consolidant d'autant la trésorerie et la capacité à faire de la commune. Cette stabilité très positive entérine la gestion sereine et planifiée déployée depuis 2020 et ouvre un champ des possibles important à la Ville malgré le contexte budgétaire national et international fragilisé. En 2025 et 2026, la trésorerie sera naturellement mise à contribution afin de mener à bien les investissements municipaux.

16



La trésorerie réelle de la commune (ligne noire) se maintient très positive. Le compte de la commune (barre bleue) est géré au plus près afin de maintenir des délais de paiement extrêmement satisfaisants (moins de 12 jours en moyenne). La barre verte permet à la commune de gérer son encours de trésorerie au bénéfice des Trinitaires.

2. Une gestion dynamique de la trésorerie

Le dialogue avec les banques pour la mobilisation de prêts reste très favorable et permet à la commune de disposer des meilleurs taux pour financer sereinement ses investissements sur le long terme. Les comptes à terme sont un avantage déterminant pour assurer l'équilibre budgétaire des investissements engagés. Les prêts réalisés en 2024 verront leur taux baisser en 2025 puisqu'ils sont indexés sur le taux de livret A prévu à la baisse, ce qui est intéressant pour la commune.

2. Une gestion rigoureuse des dépenses et des recettes

1. Des dépenses de gestion en baisse

Les reprises de compétences de l'animation, la petite enfance, les sports et la jeunesse ont été intégralement absorbées en année pleine dans les charges de gestion. Ces dépenses sont à la baisse en 2025 en raison de la démarche de rationalisation engagée avec les reprises de compétence.

Tant sur les charges à caractère général que sur les dépenses de personnel, le niveau de dépense 2025 se stabilise à la baisse en fonctionnement et la gestion prudente et rigoureuse assure à la commune sa capacité à investir pour de grands équipements.

17

Comparaison des budgets 2024 et 2025 (Prévisionnel à périmètre constant)				
	BP 2024 (en millions d'euros)	Part de la dépense par rapport aux dépenses globales	BP 2025 (en millions d'euros)	Part de la dépense par rapport aux dépenses globales
Charges à caractère général	3,16	14,9%	3,14	14,6%
Dépenses de personnel	12,24	57,7%	12,22	56,8%
Budget global	21,2		21,5	

Le tableau ci-dessus représente l'évolution entre les budget prévisionnel 2024 et le budget prévisionnel 2025. Les budgets sont construits en l'état actuel de connaissance des mesures gouvernementales. Les dépenses de gestion se maintiennent en valeur absolue mais en valeur relative, elles diminuent, ce qui relève d'une démarche prudentielle dans le contexte actuel.

2. Une maîtrise des dépenses de personnel

Cela implique plusieurs mesures de gestion rigoureuse puisqu'à effectifs constants, les dépenses de personnel progressent naturellement de 3% par an. A cela, il faut ajouter que la rémunération de 40 % des agents est indexée à l'inflation. La commune qui a vu ses dépenses de personnel progresser en raison des multiples reprises de compétences jusqu'en 2024 (Enfance, Jeunesse, Petite enfance, Sports, Social, etc...) est désormais entrée dans une phase de stabilisation de ses dépenses en la matière. Il faut préciser que les dépenses de personnel ont progressé moins vite que les recettes récupérées du fait des reprises de compétence, ce qui a contribué à améliorer l'équilibre global du budget communal. En effet, la ville a fait l'économie de fonctions supports supplémentaires pour gérer ces nouvelles compétences, ce qui a produit des marges de manœuvre excédentaires importantes, pour partie redéployées sur les services publics opérationnels. Le tableau des effectifs se stabilise ainsi à 315 agents.

3. Poursuivre la dynamique des économies de gestion

Toutes les reprises de compétence sont désormais intégrées en année pleine au budget de la commune. Les choix budgétaires pour renforcer l'opérationnel, la mutualisation des fonctions support, les gains obtenus par les choix

de gestion équilibrés entre internalisation de certaines compétences et rationalisation des deniers publics par des mises en concurrence systématiques opérées depuis 2021, génèrent un effet positif en année pleine en 2025.

Cette situation explique que les orientations budgétaires de la commune soient à la stabilité et que les budgets de charges à caractère général et ressources humaines (011 et 012) devraient se maintenir en valeur absolue en 2025 à leur niveau de 2024. Cela signifie que la commune se fixe comme objectifs en 2025 d'absorber l'inflation (estimée à 2%) et la progression naturelle des salaires des agents (estimée à 3%).

Cet objectif représente un effort de plus de 400 000€ d'économies budgétaires en fonctionnement à réaliser en 2025 par rapport à 2024. Cet effort s'appuie sur la suppression de charges de fonctionnement grâce aux investissements passés (acquisition de véhicules loués, acquisition de locaux loués, etc...), le non remplacement de certains départs à la retraite, l'optimisation des achats publics, les gains de fonctionnement en énergie, l'optimisation des recettes de subvention, la modération des achats de prestation de service.

18

4. La création d'un établissement public « STELLAE » dans un cadre de mutualisation optimisée

Les reprises de compétences ont permis de développer les services publics pour les Trinitaires, pensés désormais comme un continuum d'action de services publics de proximité : guichet famille, compétences de 0 à 18 ans, cartes d'identité, guichet France Service mutualisé avec les solidarités compétences du CCAS, portage de repas, sorties culturelles, séjours jeunesse, etc... Il est désormais possible de faire toutes ses démarches à La Trinité et de bénéficier de services publics renforcés et consolidés au bénéfice des Trinitaires. Le nombre de places en crèche continue de progresser dans le cadre de nouveaux partenariats financiers avec la Caisse d'Allocations Familiales, le nombre de places de séjours jeunesse a été multiplié par 3, la ville a traité plus de 5000 titres d'identité l'année passée, essentiellement pour des Trinitaires.

En 2025, la commune de La Trinité poursuit sa démarche de gestion rigoureuse et maîtrisée en rationalisant le fonctionnement de l'action culturelle. Cela se concrétise par la création d'un nouvel établissement public dénommé « STELLAE » qui regroupera le fonctionnement et l'exploitation des structures culturelles de la commune : l'école de musique (200 élèves), la médiathèque (2000 adhérents) et la future salle culturelle et de festivités La Stella. Cet équipement devrait entrer en fonctionnement au 2nd trimestre 2025 et son budget initial avoisinera les 900 000 €, à savoir l'ensemble des charges transférées et aujourd'hui supportées par la commune. L'établissement fera l'objet d'une subvention équivalente.

L'intérêt de la création d'un tel équipement est la lisibilité et l'agilité de gestion, notamment sur la capacité à obtenir des subventions publiques pour le fonctionnement et l'exploitation de projets culturels et sur la capacité à établir des partenariats financiers pérennes avec des acteurs privés dans le cadre de mécénats et de partenariats d'image. Les fonctions supports de ce nouvel établissement dédié à la culture feront l'objet d'une convention de coordination avec la commune afin d'éviter tout doublon et de concentrer, comme sur le champ communal, l'effort de développement sur l'action opérationnelle au service des Trinitaires.

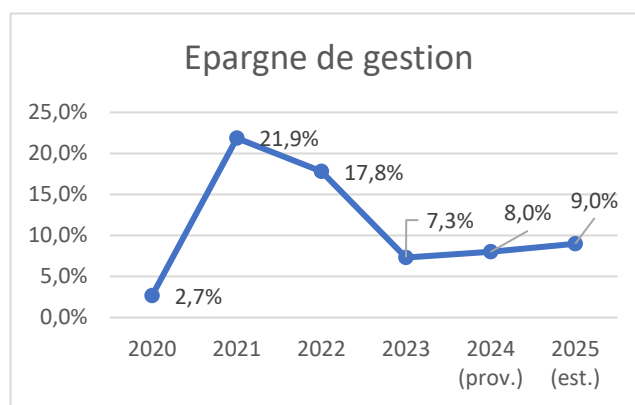
5. Des recettes de fonctionnement consolidées

Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables et consolidées sur 2025. Les taux d'imposition et tarifs des services publics resteront inchangés. Avec la modération budgétaire et à la gestion stricte des dépenses, cela permettra de soutenir la trajectoire de progression financière de la commune et de ne pas impacter le pouvoir d'achat des Trinitaires.

6. Une épargne de gestion soutenue

L'épargne de gestion progresse autour de 8%. Elle progresse petit à petit. C'est une donnée intéressante car les années 2023 et 2024 ne sont marquées par aucune recette exceptionnelle alors même que le budget continue à progresser et que ces années ont été marquées par des dépenses obligatoires nouvelles imposées par l'Etat, notamment sur les charges de personnel, en raison de la très forte inflation et des mesures en faveur du pouvoir d'achat.

L'épargne de gestion permet de dégager un autofinancement qui doit couvrir à terme le remboursement intégral de l'annuité de la dette pour consolider la bonne sante financière de la commune.



7. Une situation stabilisée du personnel communal

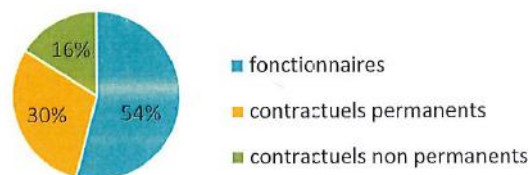
1. Consolider l'administration communal à périmètre constant

La collectivité comprenait 294 agents au 31 décembre 2023. Ce volume a été renforcé en cours d'année, notamment afin de pourvoir des postes transférés vacants sur des fonctions réglementaires en matière de petite enfance. L'année 2024 a été marquée par un plan de stagiarisation sans précédent afin de sortir de la précarité des personnels jusque-là contractuels. Ce plan a permis de stagiariser 20 agents en 2024 ce qui porte à plus de 30 le nombre d'agents ayant bénéficié d'une stagiarisation depuis 2021. La ville poursuivra cet effort en 2025.

— Effectifs

➔ 294 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 159 fonctionnaires
- > 88 contractuels permanents
- > 47 contractuels non permanents



➔ 5 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

2. Une répartition équilibrée entre catégories d'emploi

La commune poursuit sa dynamique de soutien aux agents passant les concours de la fonction publique et le renforcement de l'encadrement intermédiaire. Cette démarche s'est traduite par une forte implication des agents inscrits aux concours de catégorie C+, B et A, puisque près d'une vingtaine d'agents se sont inscrits en 2024. Plusieurs réussites aux concours de catégorie B ont donné lieu à des nominations en 2024 et cette démarche se poursuivra en 2025.

En nombre d'agents, la commune s'est désormais stabilisée après toutes les reprises de compétence avec un tableau des effectifs à 315 agents.

— Équivalent temps plein rémunéré

➡ 219,34 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 135,62 fonctionnaires
- > 66,66 contractuels permanents
- > 17,06 contractuels non permanents

399 199 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	12,02 ETPR
Catégorie B	23,14 ETPR
Catégorie C	167,12 ETPR

3. Consolider les avantages sociaux accordés aux agents

La commune poursuit son plan de soutien au pouvoir d'achat des agents municipaux :

- Après une 3^{ème} revalorisation des tickets restaurants en 2024, le montant des tickets passera à 8,6€ au 1^{er} janvier 2025 avec une participation majorée de la commune. Cet effort se poursuivra au 1^{er} janvier 2026 avec une nouvelle proposition de revalorisation à 9€, présentée en 2025, ainsi que le passage en carte. Pour mémoire, le montant des tickets restaurants est passé de 6€ à 9€, en progression de 50% dans cette mandature.
- Le renforcement de la participation mutuelle se généralise à 15 € par mois pour tous les agents au 1^{er} janvier 2025, en hausse de 2 €, avec des bonifications maintenues de 2 € par enfant et de 2 € pour tous les agents dont l'indice est inférieur à 405. La commune respecte dès 2025 l'obligation réglementaire (pour 2026) d'une participation de 15 € par mois pour tous les agents. Cette prestation n'existait pas en 2020.
- La commune souhaite proposer la revalorisation à 8 € de la participation prévoyance et la majorer de 50% pour tous les indices inférieurs à 405 en la portant à 12€ au 1^{er} juillet 2025. Elle était de 7€ en 2020.

Au total, ce sont entre 800€ et 1000€ par an d'avantages en nature supplémentaires qui auront été accordés aux agents selon leur indice depuis 2020.

4. Les recettes de fonctionnement

1. La poursuite du gel du taux communal de l'impôt foncier en 2025 après le gel de 2024 et une baisse de 10%

Aucune hausse d'impôt n'est envisagée après la diminution salubre du taux communal de 2023 qui a notamment permis de compenser la hausse des bases décidée par l'Etat qui s'est poursuivie en 2024.

L'impôt foncier n'évolue pas en 2025 non plus.

2. La stabilisation des tarifications des services publics

Malgré la présence d'une inflation résiduelle et l'absorption de l'impact fort de l'inflation en 2023 et durant les exercices précédents, les tarifs des services publics locaux restent inchangés en 2025.

3. Une hausse des subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement vont aussi poursuivre leur augmentation en 2025 en raison de la constance du travail réalisé depuis 2020. En 2025, la commune va bénéficier de l'effet année pleine des campagnes de subvention réalisées jusqu'alors, notamment auprès de la CAF.

4. Le budget annexe des caveaux

Le budget annexe cimetière 2025 s'élèvera en fonctionnement à 170 000 €, avec une charge RH de 0,5 ETP et des frais relatifs à l'entretien des caveaux et à l'autofinancement. Ce budget est équilibré avec la vente des caveaux. Il faut noter que la commune envisage de réaliser une extension d'une trentaine de caveaux du cimetière communal.

TROISIEME PARTIE : CONSOLIDER LA COMMUNE ET ENTRETENIR SON DYNAMISME

1. La commune poursuit l'assainissement de sa dette

1. Les charges d'intérêts de la dette et la maîtrise de l'endettement

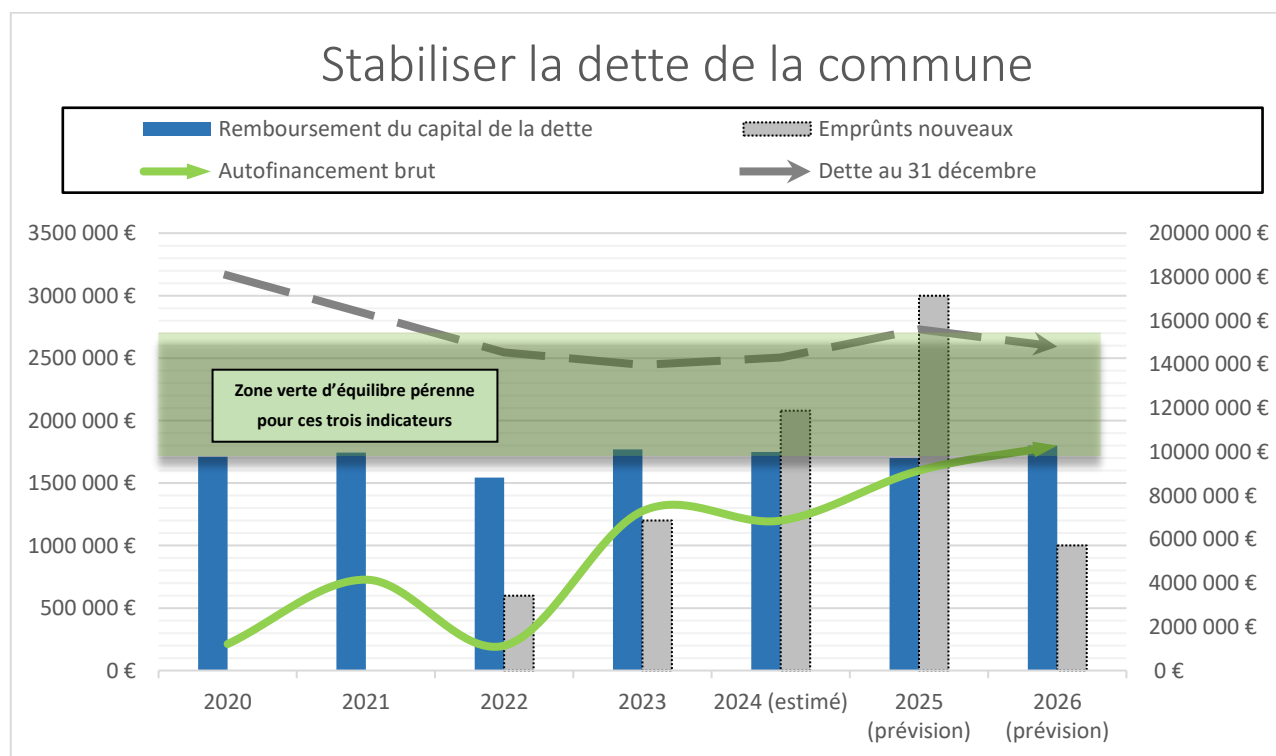
La renégociation de l'emprunt toxique en janvier 2022, le lissage de la dette par la contractualisation de taux préférentiels avec la caisse des dépôts, les efforts considérables de transparence budgétaire et la signature d'un contrat d'engagement partenarial fin 2021 permettent à la commune de faire diminuer ses charges d'intérêts.

La commune s'est sortie de situations périlleuses issues des exercices 2015 à 2020 et a réussi à stabiliser sa dette entre 13 millions et 15 millions d'euros depuis 3 ans (plus de 20 millions en 2020) tout en soutenant fortement ses dépenses d'investissement, principalement dans les écoles (près de 4 millions d'euros d'investissements en 2024). Ces investissements ont été soutenus par de très fortes subventions, la commune de La Trinité ayant bénéficié de soutiens de l'Etat, de la Région et du Département grâce à sa politique offensive en la matière.

L'année 2025 sera marquée par un investissement important, pour La Stella et l'extension de la crèche, qui impliquera une évolution modérée de la dette communale. Celle-ci passera de 13 à 14 millions d'euros c'est-à-dire qu'elle représentera 70% du budget de la commune en 2025 alors qu'elle en représente 68% aujourd'hui (pour mémoire, la dette de la commune représentait 140% du budget en 2020). Cette évolution maîtrisée est le fruit d'une campagne de recherche de subventions réussie avec près de 3,2 millions d'euros de subvention pour La Stella.

2. Une approche pluriannuelle et planifiée du désendettement

La très forte inflation absorbée par la commune a ralenti la dynamique de reconstitution de l'autofinancement communal qui reste toutefois orienté à la hausse et permet à la ville de s'orienter durablement dans une dynamique d'investissement patrimonial. La dette de la commune se stabilise à 14 millions d'euros, soit 70% du budget global, là où elle représentait 140% en 2020.



La trajectoire pour 2025 reste conforme aux projections de 2024, et ce indépendamment de la réalisation de nombreux investissements communaux d'importance dont la construction de La Stella, la transformation de l'école Lepeltier en école autonome énergétiquement et l'extension de la crèche, entres autres. Les enjeux :

- Faire fluctuer l'endettement entre 10 et 15 millions d'euros en fonction du lancement des projets
- Faire fluctuer le remboursement de sa dette entre 1,5 et 2 millions d'euros
- Faire fluctuer l'autofinancement brut entre 2 et 2,5 millions d'euros
- Contracter de nouveaux emprunts en fonction du lancement des projets. En 2025, le montant prévisionnel des nouveaux emprunts s'élève à 3 millions d'euros, pour un montant total d'investissement prévisionnel supérieur à 10 millions d'euros, le reste des besoins étant assuré par des subventions obtenues et de l'autofinancement.

Afin de maintenir la bonne santé financière de la commune et consolider la dynamique d'investissements, les courbes de l'endettement global, du remboursement annuel de la dette, des nouveaux emprunts et de l'autofinancement, doivent « serpenter » à l'intérieur du « tunnel » représenté ci-dessous en vert. Tant que ces ratios restent dans ce tunnel vert, ils sont libres de serpenter en fonction de la réalisation du plan pluriannuel d'investissement qui doit nécessairement s'ajuster en fonction de multiples contraintes exogènes et de moyen terme.

25

Cette stratégie aura permis de rembourser 14 millions d'euros dont certains emprunts avec des taux qui étaient très élevés et de contracter 8 millions d'euros de nouveaux emprunts à taux réduits, tout en déployant une dynamique importante d'investissements productifs majeurs pour la commune (rénovation des écoles, salle de spectacles et de festivités, extension de la crèche, entre autres investissements).

2. Une programmation pluriannuelle d'investissement pour améliorer les services publics aux Trinitaires

1. L'Education et la Culture : investir pour l'avenir

Nos investissements communaux sont de nature à améliorer durablement la qualité de vie et les finances communales. En effet, les réalisations contribuent à diminuer nos charges de gestion, à améliorer la qualité de l'air et la vie quotidienne des Trinitaires. En 2025, les investissements prévus se poursuivent en dépassant la barre des 10 millions d'euros avec un très fort soutien en subvention et notamment :

- l'investissement pour La Stella ,
- la finalisation de la modernisation et la rénovation thermique de l'îlot Eau vive/Lepeltier,
- l'extension de la crèche et sa rénovation thermique,
- les études pour la rénovation des salles communales de la Cité du soleil et de La Plana
- les travaux dans les écoles et la poursuite de la remise à niveau des bâtiments publics,
- la rénovation thermique de la gendarmerie,
- l'amélioration du dispositif de vidéo protection et des équipements de sécurité de la police,
- la rénovation du mobilier intérieur de la médiathèque.

2. Des projets très fortement soutenus et subventionnés

La commune poursuit sa dynamique d'investissements grâce à un niveau de subvention très important obtenu de multiples financeurs : Etat (Fonds vert), Etat (DSIL), Etat (DETR), Etat (FIPD), Région, Département, Centre National de la Musique, Caisse d'Allocations Familiales, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Contrat de Plan Etat Région (Région / Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'Agence Régionale de Santé. Ces multiples financements consolident tant la crédibilité financière de la commune que la sécurisation des projets engagés.